

**ARRÊTÉ**

Le Ministre de la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966, et le décret du 18 avril 1961 ;

Le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique et la Commission Supérieure des Monuments Historiques entendus ;

**A R R E T E :**

Article 1er.- Sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les mottes féodales, sises sur les parcelles n°s 375 et 376, lieudit "Eeckhout Veld", Section B du plan cadastral de la commune de MERCKEGHEM (Nord).

Article 2.- Le présent arrêté sera publié à la Conservation des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3.- Il sera notifié au Commissaire de la République du Nord, au Maire de la commune de MERCKEGHEM et aux propriétaires, M. Paul LEFEBVRE domicilié à MERCKEGHEM (Nord) et M. Serge FAVEEU, domicilié "La Sergodyle" ZEGERSCAPPEL 59470 WORMHOUT (Nord) qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris le, 13 juillet 1982  
Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Patrimoine

  
C. PATTYN